

Séance du 4 juillet 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 28
Absents : 14
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, L. BROS-ZELLER, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Date de la convocation
26/06/2023

Pouvoirs : P. GUIGON à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, E. OTERNAUD à E. PARROT, M. LEGUILLON à P. MIESCH, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. CANAL à C. PARTY

Date de publication
11/07/2023

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 063-2023

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation par un vote à main levée,

DESIGNE Monsieur Jacky CHIPAUX, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX